

**Compte rendu**  
**Conseil de la Communauté  
de Communes du Pays de Phalsbourg**  
**Lundi 30 juin 2008**  
**à 19 h 00'**  
**Salle des fêtes**  
**Garrebourg**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, BARTHELEMY Eric, UNTEREINER Christian, BREIDENSTEIN René.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, Mme LERCH Fabienne, commune d'Arzviller.

M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.

M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, ZOTT Patrick, PIN Joël, Patrick WILHELM commune de Dabo.

MM. GESCHWIND Roland, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

MM. KAISER Jean-Jacques, KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hultheouse.

M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

M. PERRY Bernard, commune de Lutzelbourg.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.  
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.  
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.  
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. GIES Raymond, représentant M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.  
M. PERRY Grégoire, représentant M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. KELLER Médard, commune de Brouviller.  
Mme GUILLEMBET Marie Thérèse, MM. SCHWALLER Michel, APPREDERISSE Bruno, commune de Dabo.  
M. ERHMANN Antoine, commune de Garrebourg.  
M. WURTH Pierre, commune de Gunztviller.  
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.  
MMes MARTINET Jocelyne, HEITZMANN Christine, commune de Henridorff.  
M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.  
Mme REIBEL Véronique, M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.  
M. MARTY Richard, commune de Lutzelbourg.  
Mme CHABLE Marie Louise, M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.  
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.  
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.  
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.  
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling

Autres personnes présentes :

Des membres du conseil municipal de Garrebourg.  
M. HUSSER Joseph, Office de Tourisme de Dabo.  
M. GRANDCOLAS Patrick, habitant de Dabo-Schaeferhof

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 35

Date de convocation : 20 juin 2008.

Date de transmission en Sous-préfecture : 02 juillet 2008

Date d'affichage : 02 juillet.

Après avoir salué l'assemblée, le Président cède la parole à M. SOUDIER Aloyse, Maire de la localité d'accueil, qui présente sa commune et affirme rester confiant sur le travail de cette nouvelle équipe.

Reprenant la parole, le Président remercie les délégués communautaires pour leurs engagements dans les dossiers intercommunaux tout en précisant qu'il est important que chacun soit un relais des actions de la Communauté de Communes auprès des habitants et d'abord des conseillers municipaux.

Il informe les délégués que lui-même et les Vices Présidents sont à la disposition des maires pour présenter et expliquer, au cours d'un conseil municipal, les actions et projets de la Communauté de Communes.

Enfin, il justifie la présence de M. Patrick GRANDCOLAS qui, après avoir adressé un courrier à l'ensemble des délégués, souhaite mettre en place un Centre Intercommunal d'Actions Sociales. Tout en affirmant n'avoir pas apprécié cette façon de faire, le président a souhaité que ce dossier soit présenté de vive voix.

### **Approbation du Compte rendu du Conseil d'installation**

Le Président précise qu'il est de rigueur d'approuver le compte rendu du conseil communautaire qui s'est déroulé le 14 avril 2008. Aucune observation n'ayant été faite et aucune modification sur la rédaction du compte rendu n'ayant été demandée, le Président soumet son approbation au conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité.

### **1. Présentation des dossiers / projets de la Communauté de Communes**

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la séance d'installation du conseil (14 avril 2008), le Président présente aux délégués communautaires les principaux dossiers et projets en cours de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

#### **- Voies cyclables :**

Après avoir rappeler la création de la voie cyclable « Vallée des Eclusiers » dont quelques utilisateurs regrettent le comportement (vitesse excessive) de certains cyclistes, il souligne que le pouvoir de police est du ressort de chaque maire.

Il poursuit en évoquant la seconde voie cyclable « l'Eselbahn » et justifie le retard de travaux. Il précise que les communes territorialement concernées auront à approuver une convention d'entretien de cette voie cyclable. Ainsi, dès les travaux réalisés, ce seront les communes respectives qui seront en charge de la maintenance et de l'entretien de cette voie cyclable.

#### **- Fonds de Vallées**

Le Président présente les objectifs de ces opérations de fonds de vallées ; ouverture paysagère, préservation du milieu naturel et aquatique, prévention des crues etc... Il précise qu'une première opération a été menée, il y a quelques années, dans la vallée de la Zorn pour lequel il est obligatoire aujourd'hui d'effectuer un entretien pour garantir la pérennité de nos travaux. Il indique que la vallée de la Zinsel est la prochaine opération qui sera réalisée en concertation avec les municipalités et les propriétaires concernés.

Le Président rassure et répond à M. Sylvain DEMOULIN, délégué titulaire et Maire de Vesheim en lui précisant qu'un entretien pérenne sera également obligatoire sur la Zinsel.

#### **- Zones d'activités**

- Zac d'Arrondissement : Menée en collaboration et conjointement avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, cette zone offrira un potentiel de 42 hectares (hors voirie et espaces verts). Avant que

les études ne se poursuivent, le projet de cette zone sera présenté aux conseils municipaux récemment installés des communes concernées.

- Zone de Mittelbronn : Après avoir rappelé les contraintes (archéologie, conduite de gaz, refus des agriculteurs et Chambre d'Agriculture...) le Président explique qu'une réflexion avec les membres du Bureau portant sur le maintien de ce projet a été discutée. Il explique que la localisation de la zone d'activité pourrait être déplacée vers Dannelbourg. Cela nécessitera une modification du PLU.

- Vallée des Eclusiers :

Le Président informe les délégués communautaires que l'inscription domaniale ne figure toujours pas au livre foncier et que les travaux ne seront pas entrepris tant que la Communauté de Communes ne disposera pas du titre de propriété. Nous ne pouvons investir sur terrain d'autrui.

- Panneaux de la Marne au Rhin : Après avoir rappeler que la Communauté de Communes réalisait la pose et la fabrication de 39 panneaux dont 15 pour le compte de 4 Communautés de Communes de l'arrondissement de Sarrebourg, il souligne que les travaux sont quasi terminés.

- Banque de Matériel : le Président rappelle le fonctionnement de ce service qui remporte un vif succès et informe les délégués communautaires qu'un courrier sera envoyé dans chaque mairie afin qu'un référant Banque de Matériel puisse être nommé. M. André Rouschmeyer réunira les référents pour leurs expliquer le montage, démontage et le rangement des tentes de réception.

## **2. Aménagement de l'Espace**

### **2.1. Vallée de la Zorn**

#### **2.1.1. Entretien pérenne de la Zorn**

Afin de pérenniser l'opération qui a été réalisée sur le fond de vallée de la Zorn, l'obligation pour la Communauté est de lancer un programme pluriannuel d'entretien pérenne, aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Général de la Moselle, qui sont nos partenaires financiers.

Cette opération portera sur des travaux effectués sur les 17 km de cours d'eau, du lieu-dit Enteneck, sur le ban communal de Dabo, jusqu'à la limite du département sur les bans communaux de Danne et Quatre Vents et Hultheuse, et s'organise autour de plusieurs actions : des réunions d'informations avec les propriétaires, une convention de maîtrise d'œuvre, un Appel d'Offre et enfin un plan de financement puis un appel à entreprise.

Les délégués communautaires approuvent cette démarche.

#### **Convention de suivi de travaux avec l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM)**

La maîtrise d'œuvre de ce projet sera confiée à l'AMEM, prestataire retenu pour le suivi initial des travaux de réhabilitation. Elle aura pour mission d'assister la Communauté de Communes et de suivre les travaux.

L'assemblée est sollicitée afin de donner pouvoir au Président de signer la convention de suivi de travaux avec l'AMEM.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### 2.1.3 Un plan de financement

Proposition est faite aux membres du Conseil de Communauté d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du Conseil Général de la Moselle, visant à obtenir 70 % de subventions sur l'opération, maîtrise d'œuvre comprise.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### 2.1.4 Une consultation pour les travaux

Par ailleurs et conformément à la réglementation en vigueur, proposition est faite d'autoriser le Président à lancer un Marché A Procédure Adaptée (MAPA), à signer les marchés avec les entreprises retenues et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser ces travaux estimé à 60.000 € HT.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## 2.2. Numérisation des données cadastrales

La Communauté de Communes a lancé, le 30 avril 2008, une consultation visant à retenir un prestataire en charge de numériser les données cadastrales de 9 communes et de procéder à l'assemblage des planches cadastrales des 25 communes du territoire.

Cette prestation est un préalable indispensable à la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques qui sera à la disposition des communes (via internet).

Conformément au Code des Marchés Publics, le Président, pouvoir Adjudicateur, doit informer les délégués communautaires du prestataire retenu.

Après avoir étudié de façon très approfondie les offres de 8 candidats, le choix s'est porté sur le cabinet LAMBERT pour une prestation s'élevant à 10 453,42 HT dont 50 % seront subventionnés par le Conseil Général de la Moselle.

## 3 Déchets Ménagers

M. Eric BARTHELEMY, Vice Président en charge de ce dossier, présente et commente ces différents points.

### 3.1. Règlement de facturation des déchets ménagers

Proposition est faite aux délégués communautaires d'effectuer une modification du règlement de facturation portant la règle de dotation de bacs (règlement de facturation modifié ci-joint).

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### 3.2. Prise en charge des frais de traitement de déchets radioactifs

Suite à un incident (le 3<sup>ème</sup> pour notre compte !!) lors de la collecte des déchets ménagers du 20 mars 2008 (présence de radioactivité), proposition est faite aux délégués communautaires de prendre en charge les frais afférents à cet incident représentant la somme de 2.360,554 € HT répartis comme suit :

- 695,00 € HT d'immobilisation du camion de collecte pour la société SITA

- 905,55 € HT pour la société ONECTRA agréée pour rechercher les déchets infectés et fixer les modalités d'élimination,

- 760,00 € HT pour la société ANDRA en charge de l'élimination de ce déchet.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Outre le fait qu'il est toujours difficile de connaître l'identité de la personne qui a déposé ce déchet, le Président informe les délégués communautaires que des démarches quant à l'élimination des déchets infectieux provenant des personnes qui se soignent seules (insuline, etc..) sont en cours au niveau de l'Arrondissement de sarrebourg.

### **3.3. Admission en non-valeur**

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2002 à 2007 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères représentant un total de 1.996,96 € réparti comme suit :

2002 :	191,50 €	2005 :	544,00 €
2003 :	232,00 €	2006 :	508,46 €
2004 :	311,00 €	2007 :	210,00 €

Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune. De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

M. Sylvain DEMOULIN interroge le Président sur le projet de Hirschland. Le Président lui répond que ce dossier est compliqué, qu'il faudra un exutoire aux déchets ménagers d'Alsace Bossue et environ et qu'il regrette le manque de communication sur ce dossier.

M. Joël PIN, délégué titulaire de Dabo, interroge le Président sur la construction d'un incinérateur. Le Président lui répond que ces établissements d'élimination des déchets sont très coûteux.

## **4. Développement Touristique**

### **4.1. Vallée des Eclusiers**

Le transfert de patrimoine de l'Etat au profit de la Communauté de Communes a été signé par le Préfet de la Moselle. Nous restions sans nouvelles depuis et aucune inscription n'a encore été faite pour le moment au livre foncier. Nous ne sommes toujours pas propriétaire. Afin de mettre en œuvre le schéma de développement touristique réalisé en 2005 par le Cabinet Maître du Rêve et validé en Conseil Communautaire, ces investissements ont été inscrits au Contrat de Plan Etat - Région 2008-2013 ouvrant des perspectives de subventions allant jusqu'à 80%. Les partenaires financiers seraient :

L'Europe

La Région Lorraine

L'Etat

Le Conseil Général de la Moselle

Il est indispensable de réaliser une 1<sup>ière</sup> tranche de travaux estimé à 2.600.000€ répartis comme suit :

- Restauration (toitures, réseaux, huisseries, mise aux normes etc...) des maisons éclusières : 1.000.000 € HT
- Réaménagement du Port Sainte Marie : 1.300.000 € HT
- Réouverture paysagère : 80.000 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 220.000 € HT

Ainsi, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président :

- à solliciter toutes les subventions et notamment auprès de l'Europe (FEDER), l'Etat, la Région Lorraine et le Conseil Général de la Moselle (PADTM),
- à effectuer toutes les démarches nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre,

- à effectuer toutes les démarches nécessaires à la passation des marchés de travaux
- à effectuer, de façon générale, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette 1<sup>ière</sup> tranche de travaux et aux subventions liées.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

M. Sylvain DEMOULIN propose, au vu de l'importance des travaux, que les délégués communautaires puissent être invités sur le site pour lister les travaux. Le Président explique qu'il serait difficile et compliqué de réunir tout le monde sur le site et qu'il serait préférable que chacun s'y rende et qu'un bilan soit fait au prochain conseil de Communauté.

## **5. Portage de repas**

La Communauté de Communes a lancé, le 20 mars 2008, une consultation visant à retenir un prestataire en charge de fabriquer les repas que la Communauté de Communes livre quotidiennement aux personnes âgées.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Président, pouvoir Adjudicateur, doit informer les délégués communautaires du prestataire retenu.

Après avoir étudié de façon approfondie l'unique offre, le choix s'est porté sur l'Alsacienne de Restauration. Le coût du marché pour 3 ans est de 200.640 € HT.

Les coûts de fabrication des repas sont les suivants :

<u>Repas du Midi</u>	<u>Repas du Soir</u>
- Coût du repas standard : 5,20 €	- Coût du repas Standard : 4,50 €
- Coût du repas régime : 5,89 €	- Coût du repas régime : 5,18 €

Les coûts de facturation aux usagers du service de portage sont maintenus et sont les suivants :

- Prix du repas standard livré : 6,80 euro
- Prix du repas régime livré : 6,90 euro
- Prix des repas standards (midi et soir) livrés : 11,30 €
- Prix des repas régimes (midi et soir) livrés : 11,40 €

## **6. Projet ACTES : dématérialisation de la transmission des actes soumis à contrôle de légalité**

L'utilisation des nouvelles technologies dans les relations entre la Préfecture et les collectivités locales est une réalité qui se développe au quotidien. La dématérialisation de la transmission des actes soumis à contrôle de légalité en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est une phase de cette réalité.

Les objectifs de la dématérialisation sont, pour les collectivités locales :

- l'accélération des échanges avec la Préfecture, et la réception quasi immédiate de l'accusé réception aux actes transmis
- la réduction des coûts (frais postaux, frais d'édition, frais de personnels) liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires
- l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue (en lien avec la dématérialisation de la production des actes, la dématérialisation de l'achat public, la dématérialisation de la chaîne comptable et financière)

Et pour les services de l'Etat :

- l'allégement des tâches matérielles de manipulation, de reproduction, d'expédition et de conservation des actes
- la rationalisation des tâches de contrôle par l'automatisation des tâches répétitives d'enregistrement et de délivrance des accusés de réception, la calcul automatique des délais de recours et la mise en œuvre de dispositifs d'alerte signalant les échéances de recours
- un renforcement de la capacité d'expertise des actes, une détection plus efficace des anomalies, et un meilleur service rendu aux collectivités en termes de sécurité juridique des actes et de conseil aux élus

Afin d'atteindre ces objectifs, une chaîne de télétransmission est mise en place, reliant les collectivités au représentant de l'Etat territorialement compétent, et permettant la transmission sous forme dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

Aussi et afin de mener à bien cette opération, l'assemblée est sollicitée pour autoriser le Président à :

- signer la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- retenir le prestataire chargé de la mise en place du dispositif de télétransmission
- désigner Mlle Claude BLETTNER comme responsable de la télétransmission au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
- désigner Mlle Claude BLETTNER et Mme Catherine GOSSE comme agents de télétransmission.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Le Président informe les maires que Mme Gosse réunit deux fois dans l'année toutes et tous les secrétaires de mairies afin de leur présenter ou préciser le fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

## **7. Délégation du Conseil de Communauté au Président**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2122-22 et L2122-23 Modifié par LOI n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 13 et Article L5211-2.), le Président peut par délégation du conseil communautaire, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'un certain nombre de décisions visant à faciliter le fonctionnement de la collectivité.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires de déléguer au Président les domaines de décision ci-dessous :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes toutes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle pour

tous les contentieux devant la juridiction d'ordre administratif (TA, CAA, CE), devant les juridictions civiles et pénales (Instance, Grande Instance, Cour d'Appel, Cour de Cassation, Tribunal de police, Tribunal correctionnel, Cour d'Assise) et notamment constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15.000 €.

Ce point soulève beaucoup de questions et d'interrogations notamment de M. Roger BERGER, délégué et Maire de Mittelbronn et surtout de M. Roland FROELICHER, délégué de Hultehouse, qui s'oppose à une telle délégation préférant l'instauration d'une commission qui statuerait sur les recours de la Communauté de Communes. Après débat, le Président propose de passer au vote.

Après présentation, après débat,

Pour	21
Contre	13
Abstention	1

### **8. Médiathèque : Modification de compétence**

Le Président rappelle aux délégués communautaires de la montée en charge des activités de la Médiathèque d'Arzviller dont les répercussions sont de portée communautaire. Il propose donc que la Médiathèque actuellement sous l'égide de l'APA soit désormais totalement sous celle de la Communauté de Communes.

Il précise que les bibliothèques municipales resteront de la compétence des communes et souligne toute la difficulté de définir précisément la ligne de partage des compétences entre les communes membres et la Communauté de Communes.

Alors que M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, demande si la Communauté de Communes a l'intention de conventionner avec la Ville de Phalsbourg, le Président l'informe qu'un courrier (dont une copie est remise à chacun ce soir) a été transmis à la ville de Phalsbourg dans ce sens.

M. Sylvain DEMOULIN, Maire de Vesheim, s'inquiète quant à l'entretien du bâtiment mis à disposition en estimant qu'il doit rester à la charge de la commune et non à la charge de la Communauté de Communes.

Après discussion et débat, le Président propose la modification suivante :

#### **Compétences facultatives : Médiathèque communautaire**

##### **Ancienne rédaction :**

Soutien à l'organisation et aux actions culturelles relevant exclusivement de la médiathèque d'Arzviller.

##### **Nouvelle rédaction :**

Création, aménagement, entretien et gestion d'une médiathèque Communautaire. Il est précisé que les travaux d'entretien d'un bâtiment mis à disposition par une commune resteront à la charge de la commune et que les bibliothèques municipales ou de quartier restent d'intérêt communal.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Proposition est faite aux délégués communautaires de modifier le rédactionnel de cette compétence. Cette modification statutaire s'effectuera selon les termes du Code Général des Collectivités Territoriales : après notification de la Communauté de Communes du Pays de

Phalsbourg à chaque commune membre, les communes auront 3 mois pour délibérer. Toute délibération non adoptée dans les 3 mois vaut acceptation.

## **9. Communication**

Afin de constituer la commission Communication, un appel à candidature est proposé aux délégués communautaires qui doivent s'inscrire auprès de Mme Janique GUBELMANN.

## **10. EDF : Effacement de réseaux**

Après avoir rappelé le cadre de la convention de concession d'électricité signée avec EDF, M. Christian UNTEREINER, Vice Président en charge de ce dossier, propose aux délégués communautaires d'inscrire pour l'enveloppe 2008, le dossier suivant :

**Commune de Vesheim**, Rue de la Liberté, pour un montant éligible de 20.442,00 euros fouilles comprises.

Ce dossier complètera les dossiers déjà validés par le Conseil de communauté portés par les communes de Mittelbronn, Hangviller, Hultheuse et Saint Louis.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **11. Divers**

### **11.1. Motion pour l'ouverture d'une formation Carrières Sanitaires et Sociales au Lycée professionnel « La Providence » de Dieuze**

La société actuelle et les modes de vie amènent les familles à solliciter de plus en plus des prestations d'accueil des jeunes enfants et les services de maintien des personnes âgées à domicile. Ces structures nécessitent le recrutement de personnes diplômées.

Aucun établissement scolaire, sur l'Arrondissement de Sarrebourg et de Château Salins, ne dispense, à ce jour, une formation visant à obtenir ces diplômes.

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ont connaissance d'une possibilité d'ouverture d'une section BEP Carrières Sanitaires et Sociales au Lycée Professionnel « La Providence » de Dieuze. Ils ont également connaissance d'une forte demande pour ce type de formation dans le secteur géographique de Phalsbourg.

C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg demandent à ce que Monsieur l'Inspecteur d'Académie mette tout en œuvre afin d'ouvrir cette formation dans cet établissement.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### **11.2. Banque de Matériel**

Le Président rappelle aux délégués communautaires le fonctionnement de la banque de matériel et le rôle des référents communaux.

### **11.3. Autres Divers**

#### **11.3.1. Motion pour la reconstruction du Lycée Erckmann Chatrian**

S'appuyant sur la motion votée pour l'ouverture d'une section BEP au lycée de Dieuze, M. Sylvain DEMOULIN, propose qu'une motion pour la reconstruction du Collège Lycée Erckmann Chatrian soit également mise au vote.

Le Président soumet donc l'idée de faire voter une motion qui est adoptée à l'unanimité.

### **11.3.2. Présentation du projet CIAS de M. GRANDCOLAS**

Au vu des différents courriers reçus de M. Patrick GRANDCOLAS par chaque maire, le président l'a convié à ce conseil afin qu'il présente son projet de CIAS.

Après avoir présenté son projet, la parole est cédée aux délégués communautaires.

Mme Fabienne LERCH, déléguée de Arzviller, pense qu'en créant un CIAS, le Conseil Général de la Moselle risque de se reposer sur les EPCI pour la mise en œuvre de l'action sociale.

Alors que le Président est favorable à une gestion de proximité c'est-à-dire par les communes, M. Gilbert FIXARIS, Maire de Saint Louis demande si une estimation des coûts avait été faite.

M. Patrick GRANDCOLAS lui répond par la négative.

M. Roger BRENOT pense que le CIAS pourrait être un support pour la mise en place du service de périscolaire. Le Président lui répond que le service pourrait être pertinent dans le cadre d'un regroupement pédagogique mais serait très onéreux.

Après discussion, les délégués communautaires préfèrent réfléchir sur la pertinence de mettre en place une telle structure.

M. Roger BRENOT s'adresse aux maires présents pour les remercier quant au transfert de compétence des Sentiers de Randonnées PDIPR, désormais du ressort de l'EPCI.

M. Sylvain DEMOULIN évoque le courrier de la Ville de Phalsbourg portant sur le partage des biens entre la Communauté de Communes et la ville.

Le Président lui précise que les biens de l'intercommunalité appartiennent à la collectivité, que si la ville obtient les 962.000 € qu'elle réclame, l'intérêt de constituer une intercommunalité sera remis en cause. Il termine en rappelant que ce sera le Préfet qui tranchera en dernier ressort.

M. Benjamin BACHMANN, délégué de Dabo et membre représentant la Communauté de Communes au sein du Pays de Sarrebourg profite de cette réunion pour lancer un appel à candidature pour la constitution, au sein du Pays, d'un groupe de travail sur les actions de promotion touristique et demande aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de lui.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président remercie chaleureusement les élus pour leurs collaborations, l'équipe municipale de Garrebourg et clôt la séance à 21 h 30'

Le Président

Jean GROSSE